

---

## BILL.

Acte pour incorporer l'Académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal.

**V**U qu'il a été présenté à la législature de Préambule.  
cette province par le révérend Jean-Baptiste St. Germain, curé de la paroisse de St. Laurent, le révérend Louis Auguste Vérité, le révérend Jean-Baptiste François Préfour, Léonard Aimé Desprez, Joseph Prosper Cyr, et Louis Joseph Vermond, formant une association pour donner à la jeunesse une éducation primaire, et établir des écoles  
10 d'agriculture, horticulture, et des arts et métiers; qu'il serait nécessaire de doter la dite institution et de la rendre stable et permanente par une loi d'incorporation des membres qui la composeront, et d'amortissement  
15 des biens qu'elle possèdera, le dit révérend Jean-Baptiste St. Germain offrant pour cela de doter la future corporation de cinquante-et-un arpents de terre dans le village de St. Laurent, à certaines conditions,  
20 et selon les conventions qu'il fera alors avec la dite corporation; et vu qu'un acte d'incorporation et d'amortissement comme ci-dessus demandé et proposé serait très avantageux pour le progrès de l'éducation en ce  
25 pays;—Qu'il soit en conséquence statué, etc.

Et il est par le présent statué par la dite autorité, que par le présent il est érigé et autorisé, en la dite paroisse de St. Laurent, un corps politique et incorporé sous le nom  
30 de la "Corporation de l'Académie industrielle de St. Laurent," laquelle corporation sera composée du curé actuel de la dite paroisse de St. Laurent et de ses successeurs en office, des dits révérends Louis Augustin Vérité, et  
35 Jean-Baptiste François Préfour, de Léonard

Certaines personnes et leurs successeurs incorporés.

Nom de la corporation.